



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 18 novembre 2004 — N° 105

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 08.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le mercredi 17 novembre 2004, sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 61, Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, Mme Lemieux (Bourget) propose la motion de report suivante :

QUE la motion en discussion actuellement soit modifiée en retranchant le mot « maintenant » et en ajoutant, à la fin, les mots « dans six mois ».

Après une suspension de la séance au cours de laquelle elle a réuni les leaders parlementaires, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, répartit ainsi le temps de parole pour la durée du débat restreint sur cette motion de report : dix minutes sont allouées aux députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; le temps qui ne sera pas utilisé par l'un des groupes pourra être utilisé par l'autre groupe, et le temps non utilisé par les députés indépendants sera réparti également entre les deux groupes; dans ce cadre, les interventions ne seront soumises à aucune limite.

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de Mme Lemieux (Bourget).

18 novembre 2004

À 11 h 58, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 11.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil de la famille et de l'enfance, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004;

(Dépôt n° 1402-20041118)

Une entente modifiant l'Entente de gestion concernant le Centre de recouvrement du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

(Dépôt n° 1403-20041118)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Charest (Rimouski), M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Grondin (Beauce-Nord), M. Légaré (Vanier), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et Mme Roy (Lotbinière), proposent conjointement :

18 novembre 2004

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée de sensibilisation à la schizophrénie.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Béchard, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de l'enfance et qu'à l'occasion du 15^e anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, qu'elle réitère son appui aux principes de cette déclaration et réaffirme l'importance de mettre en œuvre des mesures afin d'assurer la protection, le développement et l'épanouissement de nos enfants.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Marsan (Robert-Baldwin) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de la maladie pulmonaire obstructive chronique.

18 novembre 2004

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Marois (Taillon) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de la philosophie en réaffirmant l'importance de la réflexion philosophique et de son enseignement, notamment dans le réseau collégial québécois.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Morin, whip de l'opposition officielle, propose :

QUE le député de Joliette, monsieur Jonathan Valois, soit nommé membre permanent de la Commission des institutions en remplacement du député d'Ungava et que ce changement prenne effet immédiatement.

Lors de la mise aux voix, le député des Chutes-de-la-Chaudière demande la tenue d'un vote par appel nominal. Le leader du gouvernement soulève une question de règlement à l'effet qu'un seul député indépendant ne peut, à lui seul demander le vote par appel nominal.

À 15 h 21, M. Cusano, premier vice-président, suspend les travaux afin de prendre cette question en délibéré.

18 novembre 2004

Les travaux reprennent à 15 h 49.

M. Cusano, premier vice-président, rend la décision suivante :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTENCE

L'article 220 du Règlement prévoit que le vote se fait à main levée ou, si 5 députés l'exigent, par appel nominal. Il est cependant de coutume que lorsque le leader ou le leader adjoint d'un groupe parlementaire demande un vote par appel nominal, on présume qu'il y a au moins 5 députés qui le demandent. Dans le cas des députés indépendants, le président de l'Assemblée nationale a, depuis la reprise des travaux en octobre, toujours accepté les demandes de votes par appel nominal formulées par le député des Chutes-de-la-Chaudière, lorsqu'il constatait qu'il y avait au moins cinq députés indépendants présents à l'Assemblée. En l'espèce, la présidence entend appliquer cette même pratique.

Immédiatement après que la présidence eut rendu sa décision, la leader de l'opposition officielle soulève une question de règlement relativement au fait que les motions avaient déjà été déclarées adoptées par la présidence. Elle soutient que, dans une situation similaire s'étant produite la veille, la présidence avait refusé de reprendre le vote sur une motion dont le résultat avait déjà été annoncé.

À 15 h 56, M. Cusano, premier vice-président, suspend les travaux afin de prendre cette question en délibéré.

Les travaux reprennent à 16 h 46.

M. Cusano, premier vice-président, rend la décision suivante :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTENCE

Il s'agit de 2 situations différentes puisque hier, aucune demande de vote par appel nominal n'avait été formulée lors de la mise aux voix de la motion de sous-amendement présentée par le député de Masson. Un vote à main levée s'était tenu et la motion avait été rejetée.

18 novembre 2004

Aujourd'hui, un vote par appel nominal a été formellement demandé par le député des Chutes-de-la-Chaudière, et ce, avant la proclamation du résultat du vote. La présidence a commis de bonne foi une erreur en refusant d'acquiescer à la demande du député des Chutes-de-la-Chaudière et ne pouvait proclamer le résultat de ce vote sans avoir permis que le vote par appel nominal se fasse. En conséquence, elle considère qu'il est de son devoir de ne pas brimer le droit des députés indépendants et reconnaît la demande de vote par appel nominal qui avait été faite conformément au règlement.

De consentement, la première motion de M. Morin, whip de l'opposition officielle, est adoptée.

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Morin, whip de l'opposition officielle, propose :

QUE la députée de Rimouski, madame Solange Charest, soit nommé membre permanent de la Commission des affaires sociales en remplacement du député de Joliette et que ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 123 en annexe)

Pour: **82** Contre: **0** Abstention: **0**

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Morin, whip de l'opposition officielle, propose :

QUE la députée de Laurier-Dorion, madame Elsie Lefebvre, soit nommée membre permanent de la Commission des affaires sociales en remplacement de la députée de Duplessis et que ce changement prenne effet immédiatement.

18 novembre 2004

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **124** en annexe)

Pour: **84** Contre: **0** Abstention: **0**

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Morin, whip de l'opposition officielle, propose :

QUE le député de Gouin, monsieur Nicolas Girard, soit nommé membre permanent de la Commission des affaires sociales en remplacement du député de Borduas et que ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **125** en annexe)

Pour: **84** Contre: **0** Abstention: **0**

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Morin, whip de l'opposition officielle, propose :

QUE la députée de Taschereau, madame Agnès Maltais, soit nommé membre permanent de la Commission de l'administration publique en remplacement du député de Berthier et que ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

18 novembre 2004

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 126 en annexe)

Pour: **84** Contre: **0** Abstention: **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Cusano, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de report présentée par Mme Lemieux (Bourget) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 61, Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 127 en annexe)

Pour: **29** Contre: **52** Abstention: **0**

18 novembre 2004

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient un débat de fin de séance entre Mme Doyer (Matapédia) et M. Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, concernant la politique d'utilisation accrue et sécuritaire du chrysotile.

À 18 h 20, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 23 novembre 2004, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

18 novembre 2004

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Morin, whip de l'opposition officielle, proposant la nomination de Mme Charest (Rimouski) à titre de membre permanent de la Commission des affaires sociales :

(Vote n° 123)

POUR – 82

Auclair	Côté	Jérôme-Forget	Paquet
Bachand	Couillard	Jutras	Paradis
Beaudoin	Delisle	Lamquin-Éthier	Perreault
Bédard	Descoteaux	Lefebvre	Picard
Bergman	Deslières	Légaré	Pinard
Bernard	Després	Legault	Reid
Bernier	Doyer	<i>[Chambly]</i>	Richard
Blackburn	Dubuc	Legendre	Rioux
Bordeleau	Dufour	Léger	Robert
Bouchard	Dumont	Lelièvre	Roy
<i>[Vachon]</i>	Dupuis	Lemieux	Simard
Bourdeau	Fournier	Lessard	Soucy
Brodeur	Gabias	Maltais	Thériault
Chagnon	Gagnon-Tremblay	Marcoux	<i>[Masson]</i>
Champagne	Gaudet	Marois	Tomassi
Charest	Gauthier	Marsan	Vallières
<i>[Matane]</i>	Gautrin	Mercier	Valois
Charest	Girard	Morin	Vermette
<i>[Rimouski]</i>	Grondin	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Vien
Charlebois	Hamad	Morin	Whissell
Chenail	Hamel	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	
Cholette	Houda-Pepin	Mulcair	
Corbeil	James	Ouimet	

18 novembre 2004

Sur la motion de M. Morin, whip de l'opposition officielle, proposant la nomination de Mme Lefebvre (Laurier-Dorion) à titre de membre permanent de la Commission des affaires sociales :

(Vote n° 124)

POUR – 84

Auclair	Corbeil	James	Mulcair
Bachand	Côté	Jérôme-Forget	Ouimet
Beaudoin	Couillard	Jutras	Paquet
Bédard	Delisle	Lamquin-Éthier	Paradis
Bergman	Descoteaux	Lefebvre	Perreault
Bernard	Deslières	Légaré	Picard
Bernier	Després	Legault	Pinard
Blackburn	Doyer	<i>[Chambly]</i>	Reid
Bordeleau	Dubuc	Legault	Richard
Bouchard	Dufour	<i>[Rousseau]</i>	Rioux
<i>[Vachon]</i>	Dumont	Legendre	Robert
Bourdeau	Dupuis	Léger	Roy
Brodeur	Fournier	Lelièvre	Simard
Chagnon	Gabias	Lemieux	Soucy
Champagne	Gagnon-Tremblay	Lessard	Thériault
Charest	Gaudet	Maltais	<i>[Masson]</i>
<i>[Rimouski]</i>	Gauthier	Marcoux	Tomassi
Charest	Gautrin	Marois	Vallières
<i>[Matane]</i>	Girard	Marsan	Valois
Charlebois	Grondin	Mercier	Vermette
Chenail	Hamad	Morin	Vien
Cholette	Hamel	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Whissell
Copeman	Houda-Pepin	Morin	
		<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	

18 novembre 2004

Sur la motion de M. Morin, whip de l'opposition officielle, proposant la nomination de M. Girard (Gouin) à titre de membre permanent de la Commission des affaires sociales :

(Vote n° 125)

POUR – 84

Auclair	Corbeil	James	Mulcair
Bachand	Côté	Jérôme-Forget	Ouimet
Beaudoin	Couillard	Jutras	Paquet
Bédard	Delisle	Lamquin-Éthier	Paradis
Bergman	Descoteaux	Lefebvre	Perreault
Bernard	Deslières	Légaré	Picard
Bernier	Després	Legault	Pinard
Blackburn	Doyer	<i>[Chambly]</i>	Reid
Bordeleau	Dubuc	Legault	Richard
Bouchard	Dufour	<i>[Rousseau]</i>	Rioux
<i>[Vachon]</i>	Dumont	Legendre	Robert
Bourdeau	Dupuis	Léger	Roy
Brodeur	Fournier	Lelièvre	Simard
Chagnon	Gabias	Lemieux	Soucy
Champagne	Gagnon-Tremblay	Lessard	Thériault
Charest	Gaudet	Maltais	<i>[Masson]</i>
<i>[Rimouski]</i>	Gauthier	Marcoux	Tomassi
Charest	Gautrin	Marois	Vallières
<i>[Matane]</i>	Girard	Marsan	Valois
Charlebois	Grondin	Mercier	Vermette
Chenail	Hamad	Morin	Vien
Cholette	Hamel	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Whissell
Copeman	Houda-Pepin	Morin	
		<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	

18 novembre 2004

Sur la motion de M. Morin, whip de l'opposition officielle, proposant la nomination de Mme Maltais (Taschereau) à titre de membre permanent de la Commission de l'administration publique :

(Vote n° 126)

POUR – 84

Auclair	Corbeil	James	Mulcair
Bachand	Côté	Jérôme-Forget	Ouimet
Beaudoin	Couillard	Jutras	Paquet
Bédard	Delisle	Lamquin-Éthier	Paradis
Bergman	Descoteaux	Lefebvre	Perreault
Bernard	Deslières	Légaré	Picard
Bernier	Després	Legault	Pinard
Blackburn	Doyer	<i>[Chambly]</i>	Reid
Bordeleau	Dubuc	Legault	Richard
Bouchard	Dufour	<i>[Rousseau]</i>	Rioux
<i>[Vachon]</i>	Dumont	Legendre	Robert
Bourdeau	Dupuis	Léger	Roy
Brodeur	Fournier	Lelièvre	Simard
Chagnon	Gabias	Lemieux	Soucy
Champagne	Gagnon-Tremblay	Lessard	Thériault
Charest	Gaudet	Maltais	<i>[Masson]</i>
<i>[Rimouski]</i>	Gauthier	Marcoux	Tomassi
Charest	Gautrin	Marois	Vallières
<i>[Matane]</i>	Girard	Marsan	Valois
Charlebois	Grondin	Mercier	Vermette
Chenail	Hamad	Morin	Vien
Cholette	Hamel	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Whissell
Copeman	Houda-Pepin	Morin	
		<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	

18 novembre 2004

Sur la motion de report présentée par Mme Lemieux (Bourget) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 61, Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec :

(Vote n° 127)

POUR – 29

Beaudoin	Côté	Legendre	Richard
Bédard	Deslières	Léger	Robert
Bertrand	Doyer	Lelièvre	Simard
Bouchard	Dufour	Lemieux	Thériault
<i>[Vachon]</i>	Girard	Maltais	<i>[Masson]</i>
Bourdeau	Jutras	Marois	Valois
Champagne	Lefebvre	Morin	Vermette
Charest	Legault	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	
<i>[Rimouski]</i>	<i>[Rousseau]</i>	Pinard	

CONTRE – 52

Auclair	Cholette	Hamad	Ouimet
Bachand	Copeman	Hamel	Paquet
Bergman	Couillard	Houda-Pepin	Paradis
Bernard	Delisle	James	Perreault
Bernier	Descoteaux	Jérôme-Forget	Picard
Blackburn	Després	Lamquin-Éthier	Reid
Bordeleau	Dubuc	L'Écuyer	Rioux
Boulet	Dumont	Legault	Roy
Brodeur	Dupuis	<i>[Chambly]</i>	Soucy
Chagnon	Gabias	Lessard	Tomassi
Charest	Gagnon-Tremblay	Marsan	Vallières
<i>[Matane]</i>	Gaudet	Mercier	Vien
Charlebois	Gauthier	Morin	Whissell
Chenail	Gautrin	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	